

« TU NE FORNIQUERAS POINT »

On peut appréhender le comportement conjugal et sexuel des hommes et des femmes du début du Moyen Age grâce aux pénitentiels, où étaient catalogués les péchés et les pénitences qui leur correspondaient.

Jacques Berlioz présente ici des extraits de celui qui fut composé par Burchard de Worms, au XI^e siècle, et qu'il a en partie traduit.

Burchard (ou Brocard), évêque de Worms (1000-1025), compose vers 1008-1012 un tableau en vingt livres du droit de l'Église (discipline, culte, hiérarchie), qui est connu sous le titre de *Décret*. Le livre XIX forme un pénitentiel, manuel destiné aux confesseurs, consistant en un catalogue de péchés accompagnés chacun d'une taxe.

Dans ce système (dit de la pénitence tarifiée), l'essentiel porte, même si l'aveu circonstancié est indispensable, sur la taxation précise (surtout par le jeûne) de chaque faute imposée au pécheur. A partir du XII^e siècle au contraire, l'accent sera mis sur l'aveu des fautes et la contrition.

Ce pénitentiel, qui comprend près de deux cents articles, offre un tableau concret de ce que fut la vie quotidienne des communautés chrétiennes au nord des Alpes au X^e siècle. Il fournit, comme les autres pénitentiels dont la fortune fut grande entre les VI^e et IX^e siècles, un grand nombre d'articles — réalistes et souvent très crus — intéressant la morale conjugale et le comportement sexuel. En voici quelques-uns avec leur numération.

As-tu fornicué avec une moniale ?

« 41. As-tu commis l'adultère avec l'épouse d'autrui, toi-même n'étant pas marié ? 40 jours au pain et à l'eau, soit, vulgairement parler, un carême, et 7 ans de pénitence.

« 42. Si, marié, tu as commis l'adultère avec la femme d'autrui, alors que tu avais de quoi satisfaire ton désir, 2 carêmes, avec 14 années de pénitence.

« 46. As-tu fornicué avec une moniale, c'est-à-dire avec l'épouse du Christ ? Si oui : 40 jours au pain et à l'eau et 7 ans de pénitence ; et toute ta vie tu seras au pain et à l'eau le vendredi.

« 52. T'es-tu accouplé avec ta femme, ou avec une autre par-derrière, comme les chiens ? Si oui : 10 jours de pénitence au pain et à l'eau.

« 53. T'es-tu uni à ton épouse durant ses règles ? Si oui : 10 jours de pénitence au pain et à l'eau.

« 54. T'es-tu uni à ton épouse après que l'enfant a bougé dans la matrice ? ou 40 jours avant l'accouchement ? Si oui : 40 jours de pénitence au pain et à l'eau. »

As-tu commis la bestialité ?

« 120. As-tu fornicué comme le font les sodomites en mettant ta verge dans le postérieur d'un homme ? Si tu es marié et si tu l'as fait une ou deux fois : 10 ans de pénitence aux jours officiels, dont l'un au pain et à l'eau. Si c'est une habitude : 12 ans. Si c'est avec ton frère de chair : 15 ans.



« Roman de la Violette », « La belle au bain », Paris, Bibl. nat. ; cl. H. Josse.

« 122. As-tu fornicué en prenant dans ta main le membre d'un autre, et lui le tien, pour vous agiter le membre à tour de rôle et ainsi, par ce plaisir, répandre ta semence ? Si oui : 30 jours de pénitence au pain et à l'eau.

« 123. As-tu fornicué seul, c'est-à-dire en prenant ton membre viril dans ta main, et en tirant le prépuce, l'as-tu agité au point de répandre par ce plaisir ta semence ? Si oui : 10 jours.

« 124. As-tu fornicué en plaçant ton membre dans une planche de bois trouée, ou dans quelque chose de semblable, de sorte que par le mouvement et le plaisir tu as répandu ta semence ? Si oui : 20 jours.

« 126. As-tu commis la sodomie ou la bestialité, avec des hommes ou des animaux, à savoir avec une vache, une ânesse ou avec tout autre animal ? Si tu l'as fait une ou deux fois, et que tu n'avais pas d'épouse pour assouvir ta lubricité, tu jeûneras 40 jours au pain et à l'eau — un carême — et tu feras toujours pénitence. Si tu étais marié, tu jeûneras 10 ans aux jours fixés. Si tu avais l'habitude de commettre ce crime, tu jeûneras 15 ans. Si tu as commis l'acte en question dans ta jeunesse, tu jeûneras 100 jours au pain et à l'eau. »

As-tu bu le sperme de ton mari ?

« 166. As-tu bu le sperme de ton mari, afin qu'il t'aime davantage grâce à tes agissements diaboliques ? Si oui : 7 ans de pénitence au pain et à l'eau, aux jours fixés.

« 172. As-tu agi comme font les femmes : elles prennent un poisson vivant, l'introduisent dans leur sexe, l'y maintiennent jusqu'à ce qu'il soit mort et, après l'avoir cuit ou grillé, elles le donnent à manger à leur mari pour qu'il s'enflamme davantage pour elles ? Si oui : 2 ans de jeûne.

« 177. As-tu agi comme les femmes ont coutume de le faire : elles prennent les glandes génitales des hommes, les brûlent et font absorber les cendres à leur mari pour le guérir ? Si oui : 1 an de jeûne. » [Les testicules étaient obtenus après entente avec le bourreau. Étaient également utilisés les parties génitales d'animaux réputés lubriques (chien, âne, porc)].

(Trad. de C. Vogel — dans *Le Pécheur et la pénitence au Moyen Age*, Paris, Le Cerf, 1969 — et J. Berlioz.)